

1° O.N.F. PRÉVISIONS COUPES DE BOIS 2011

Monsieur Jean LUTZ, Chef de Triage O.N.F., présente au conseil municipal le programme de travaux patrimoniaux en forêt communale pour l'année 2011 qui s'élèvent à :

- ✧ 6 595,05 € T.T.C. pour l'investissement ;
- ✧ 1 954,05 € T.T.C. pour le fonctionnement.

En ce qui concerne le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes en forêt communale :

- ✧ les recettes s'élèvent à : 4 160,00 € H.T. (coupes à façonner)
- ✧ les dépenses s'élèvent à : 3 337,00 € H.T. (dépenses exploitations des bois façonnés) ;

soit **823,00 € H.T.** de bilan net prévisionnel pour les dépenses d'exploitation des bois façonnés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte ces propositions.

2° PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU P.O.S. EN VUE DE SA TRANSFORMATION EN P.L.U.

La commune de ZIMMERBACH dispose d'un POS qui a été approuvé le 17 décembre 2001. Bien qu'il conserve son existence légale selon l'ancien système juridique du POS, il est nécessaire de le réviser afin de l'adapter aux évolutions et mutations de la commune.

En effet, la commune de Zimmerbach est concernée par la révision du schéma directeur « plan d'Aménagement Colmar-Rhin-Vosges » et sa transformation en SCOT (Schéma de cohérence territoriale). Ce SCOT fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire en termes de développement et d'armature urbaine mais aussi de protection des espaces naturels. Les documents d'urbanisme locaux (POS, PLU) doivent être compatibles avec son document d'orientations générales.

La révision du POS de Zimmerbach, en vue de sa transformation en PLU, devra donc s'attacher à rendre possible les grandes options du SCOT.

Par ailleurs la commune a des projets d'équipements communaux :

- une salle des fêtes qui nécessite d'être inscrite dans le futur PLU ;
- développer le pôle d'attraction de l'actuelle aire de jeux; dans le cadre de la transformation du POS en PLU, il serait judicieux d'ouvrir la réflexion sur d'éventuels compléments d'équipement nécessaires à ce site.

Il faudrait également remettre à plat le règlement, notamment celui de la zone UA (secteurs UAa et UAb) qui pose des problèmes d'application dans le cadre de l'instruction de demandes de permis de construire, notamment en raison des règles d'implantation par rapport aux voies publiques, et plus particulièrement dans le secteur UAa situé entre la rue de la Chapelle et la rue du Hohnack.

Commune de Zimmerbach

3° MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.E.O.M.E.C.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 5 novembre 2009 portant sur l'adhésion de la commune d'Andolsheim à la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun avec effet au 1^{er} janvier 2010, le conseil municipal doit adopter la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères des Environs de Colmar.

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte ces nouveaux statuts.

4° MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EMPLOYEURS FORESTIERS DE COLMAR, ROUFFACH ET ENVIRONS

Pour permettre l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach au Syndicat mixte, le conseil municipal adopte la modification des statuts du Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach et Environs.

5° ACQUISITION DE PARCELLES À INTÉGRER DANS LE DOMAINE PUBLIC

Afin de régulariser l'alignement de certaines rues, il est nécessaire d'acquérir certaines parcelles.

Sont concernées : la rue du Vignoble, du Réservoir et de l'Eglise.

Ces parcelles seront versées dans le domaine public après acquisition par la commune.